

ET SI C'ÉTAIT TOI ?

Les routes de l'exil



SOMMAIRE

- 2** Introduction
- 3** Présentation de l'activité
« Et si c'était toi ? »
- 4** Déroulement de l'activité
- 7** **Annexe 1**
Les fiches *personnages*
- 8** **Annexe 2**
Les fiches *pays*
- 10** **Annexe 3**
Où chercher refuge ?
- 11** **Annexe 4**
Les cartes *chance*
- 12** **Annexe 5**
Se déplacer en sécurité :
un défi
- 13** **Annexe 6**
L'accueil des réfugiés en
France

INTRODUCTION

Il s'agit d'une activité pédagogique pour les éducateurs et/ou enseignants souhaitant approfondir les connaissances de leurs publics sur le sujet de l'exil.

Le but est de faire réfléchir les participants aux enjeux de l'exil et aux choix (ou aux non-choix) que doivent faire les réfugiés pour atteindre l'Europe.

Ainsi, l'animateur ne donnera pas toutes les informations avant le début de l'activité pour laisser la place à la réflexion.

À noter cependant : l'animateur doit avoir une connaissance (notamment en ayant lu les annexes) de la thématique des réfugiés et des migrants avant d'entreprendre l'activité.

► Objectif général

Sensibiliser les participants aux enjeux liés à l'exil, aux décisions que doivent prendre les réfugiés et à l'accueil des réfugiés en France.

► Objectifs spécifiques

- Comprendre ce qui pousse des personnes à fuir leur pays et ainsi devenir des réfugiés.
- Connaître la situation des droits des réfugiés et leurs conditions d'exil.
- S'informer sur les conditions d'accueil des réfugiés en France.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

« Et si c'était toi ? »

► But de l'activité

Se mettre dans la peau d'un réfugié ; chercher à atteindre un lieu sûr.

► Public visé

À partir de 11 ans.

► Nombre de participants

Minimum 5, maximum 30.

Dans les situations où il y a un grand nombre de participants, il est possible de créer des petits groupes de 2-3 personnes qui se mettront dans la peau d'un des personnages. Ceci favorisera l'échange lorsqu'il s'agira de prendre des décisions dans l'activité.

► Durée

Trois séances d'1 heure à 2 heures chacune.

► Nombre d'animateurs

Un animateur (et selon les circonstances 1 ou 2 accompagnateurs)

► Conditions matérielles

Une salle avec une grande table et des chaises (optionnels : projecteur et tableau aimanté)

► Matériel nécessaire

- Une grande carte du monde (imprimée ou projetée sur un tableau aimanté).
- Un marqueur pour écrire au tableau.
- Des pions identifiables, aimantés si utilisation d'un tableau (1 pion par personnage ou plusieurs par personnage si plusieurs groupes travaillent sur le même personnage).
- Une trentaine de flèches en couleur pour indiquer les routes choisies.
- 5 fiches *personnages* (annexe 1)
- 5 fiches *pays* (annexe 2)
- 10 cartes *chance* (annexe 4)

Ressources pour l'animateur

- Pour l'activité, 5 pays ont été choisis : il s'agit des cinq principaux pays d'origine des réfugiés dans le monde en 2016 : la Syrie, l'Afghanistan, le Soudan, la Somalie, le Soudan du Sud (annexe 2).

(Pour une mise à jour récente sur la situation des pays concernés par l'activité, consultez les fiches pays sur le site d'Amnesty International : <https://www.amnesty.org/fr/countries/>)

- Informations sur les pays concernés par le parcours des réfugiés (annexe 3).
 - Se déplacer en sécurité : un défi (annexe 5).
 - Informations détaillées sur l'accueil des réfugiés en France (annexe 6).
-

Conseils pour l'animateur

- Créer une atmosphère de confiance pour pouvoir parler de sujets sensibles (potentiellement avec des personnes qui ont été touchées directement par l'exil).
- Attention à ne pas tomber dans le « dramatique » ou la condescendance.
- Ne pas mener l'activité dans un lieu de passage ou très fréquenté.
- Constituer des petits groupes pour faciliter l'échange et la réflexion et passer régulièrement au sein des groupes afin d'aider ou de débloquer les discussions en cours.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

« Et si c'était toi ? »

SÉANCE N°1

RÉFUGIÉ, POURQUOI ?

Objectif : Se mettre dans la peau d'un personnage et comprendre sa vie et la situation des droits humains dans son pays.

▶ **Matériel :** Les fiches personnages, les fiches pays et un accès à Internet.

LES ÉTAPES

1 // Constitution de 5 groupes de 3 personnes maximum.
Chaque groupe reçoit une fiche personnage. (Annexe 1)

 //10 min

2 // Chaque groupe fait des recherches sur le contexte du pays de son personnage et notamment sur la situation des droits humains.

Pour s'aider, les participants peuvent consulter les fiches pays sur le site d'Amnesty International.

(Le lien se trouve sur les fiches personnages à distribuer)

L'animateur pourra rappeler qu'il est important de se méfier des sources non fiables.

 //1 heure

3 // Restitution en plénière : chaque groupe peut se présenter en se mettant dans la peau du personnage et expliquer ses conditions de vie dans son pays. Il s'exprime en disant « je » et se présente avec le prénom du personnage :

« Je m'appelle... », « Je vis dans le pays qui se situe à tel endroit », « Dans mon pays, il se passe... », « Mes conditions de vie sont... »

L'animateur peut évidemment choisir une autre façon de mener les échanges.

 //50 min

SÉANCE N° 2

TROUVER UN ENDROIT SÛR !

Objectif : Dans la peau du personnage choisi, trouver un lieu sûr où se réfugier et trouver les moyens d'y accéder.

► **Matériel :** Carte du monde, pions, flèches.

LES ÉTAPES

1// Explication rapide des règles de l'activité : chaque participant ou groupe a pour but de trouver un lieu sûr en partant de son pays d'origine.

2// L'activité comporte plusieurs tours successifs, l'animateur guidant les participants (voir ci-dessous le déroulement des différents tours).

3// Les joueurs ayant déjà fait des recherches sur les personnages et les pays peuvent les présenter aux autres joueurs (si besoin, l'animateur rappelle la situation du pays en question en utilisant les fiches pays en annexe 2).

4// Pour commencer, chaque joueur ou groupe place son pion dans son pays d'origine sur la carte du monde. Ensuite plusieurs tours sont proposés.

DÉROULEMENT DES DIFFÉRENTS TOURS


Premier tour : Le choix du départ

1// L'animateur explique qu'un réfugié a globalement **deux choix** pour quitter son pays : **sans visa** ou **avec visa**. Selon le droit international, avec ou sans visa une personne a le droit de se déplacer. L'animateur peut donner des éléments de l'annexe 5, ou poser une question qui suscite la réflexion des participants (par exemple « Que faut-il pour obtenir un visa ? »).

Chaque groupe prend le temps de discuter sur un des deux choix possibles, et doit décider ensemble de la solution choisie : partir avec ou sans visa.

2// Chacun des groupes présente les options de départ choisie. L'animateur précise alors les avantages et les difficultés de chaque type de départ. Le but est que les participants, en se posant des questions et avec l'aide de l'animateur, prennent conscience qu'il est très difficile, voire peu probable de pouvoir compter sur les voies légales et sûres pour partir (par exemple : pas de consulat français pour demander un visa dans certains pays comme la Syrie ; les risques encourus si on se rend dans un consulat dans certains pays... etc.). (cf « Principales difficultés », annexe 5).

3// Animateur et participants arrivent à la conclusion qu'étant donné le manque de possibilités qui s'offrent aux personnages pour obtenir un visa, le départ sans visa est la seule solution et est immédiat pour tous.

 //15 min

Deuxième tour : Le choix de la route

1// Les joueurs doivent choisir le pays, en Europe, vers lequel ils vont fuir. Les joueurs devront expliquer quelle route ils choisissent et pourquoi. Il peut y avoir une différence entre les choix de deux groupes qui auraient le même pays de départ.

2// L'animateur apporte des explications sur la faisabilité et sur la situation dans les différents pays de destination ou de transit (Cf. annexe 3). Il peut aussi faire réfléchir les participants aux problèmes, risques, dangers souvent rencontrés sur la route : le problème des trafiquants ; comment payer les passeurs ; comment payer son séjour dans un pays tiers avant de passer la Méditerranée ; rappeler les difficultés liées à l'âge et au sexe des personnages.

3// Les participants se préparent à emprunter leurs routes. Ils utilisent les flèches pour visualiser la route choisie sur la carte. Ils ne bougeront les pions qu'après le tour suivant : le tirage au sort.

 //20 min

Troisième tour : Le tirage au sort

1// Les participants piochent une carte *chance* chacun leur tour (Cf. annexe 4).

2// Ceux qui ont une carte « incident grave » restent dans leur pays d'origine ; ceux qui ont une carte « vol » sont arrêtés en route ; ceux qui ont une « carte blanche » arrivent à destination.

3// Si le temps le permet, l'animateur peut faire un deuxième tirage de cartes pour la dernière partie de la route.

4// L'animateur peut profiter de ce tour pour donner des informations sur les conditions difficiles sur la route de l'exil.

 //10 min

Débriefing et échange sur les ressentis

L'animateur amène les participants à discuter des difficultés rencontrées par les réfugiés et leurs ressentis.

• Soit sous forme de discussion en plénière (ressentis notés au tableau).

• Soit selon la **méthode des 3 couleurs** : On distribue à chacun des cartons de couleurs rouge orange – vert (rouge signifiant « non », orange « un peu » et vert « oui »).

L'animateur pose alors des questions à l'ensemble du groupe, comme :

« Avez-vous aimé l'activité ? », « Est-ce que l'obligation de partir sans visa vous a choqués ? », « Avez-vous été étonnés par les conditions d'accueil des réfugiés dans les différents pays ? ».

Les participants répondent tous en même temps en levant le carton de couleur correspondant à leur réponse. L'animateur peut demander à quelques-uns d'expliquer leur réponse.

 //10 min

SÉANCE N° 3

ET SI VOUS ARRIVEZ EN FRANCE ?

Objectif : Comprendre ce qui se passe une fois arrivé dans un lieu sûr !

► **Matériel :** Carte du monde, pions, flèches.

LES ÉTAPES

1 // L'animateur peut proposer un brainstorming avec les participants en leur demandant ce qui se passe, d'après eux, quand les réfugiés arrivent en France. Après ce moment de réflexion, il donne les informations pour compléter. (cf. annexe 6)

 //20 min

2 // En petits groupes les participants réfléchissent à des initiatives d'associations ou autres, qui accueillent les réfugiés en France et à ce qu'ils peuvent faire à leur niveau. Ils sont également invités à exprimer leurs raisons pour accueillir des réfugiés et à participer à d'autres actions de la campagne « I Welcome ».

 //20 min

3 // Restitution (en plénière)

Les participants partagent les résultats de la réflexion de leurs groupes, l'un après l'autre. Afin de ne pas répéter, chaque nouveau groupe complète par des éléments qui n'ont pas été évoqués auparavant.

 //20 min

ANNEXE 1

Fiches personnages

FATIMA

PAYS : AFGHANISTAN

Contexte

Vous êtes une jeune femme de 25 ans qui vit à Kaboul.

Votre mari a été tué dans une attaque revendiquée par les Talibans. Vous décidez de fuir le pays avec votre fille de 4 ans. Vous emportez un peu d'argent avec vous. Vous parlez Dari.

Source recommandée pour vos recherches sur la situation dans votre pays :

<https://www.amnesty.org/fr/countries/>

Attention aux sources non fiables !



CALEB

PAYS : SOUDAN DU SUD

Contexte

Vous êtes un garçon de 15 ans.

D'autres garçons de votre entourage ont été enlevés pour combattre. Vous avez peur et vous fuyez dans la nuit sans ressources. Vous parlez français.

Source recommandée pour vos recherches sur la situation dans votre pays :

<https://www.amnesty.org/fr/countries/>

Attention aux sources non fiables !



IMTENAN

PAYS : SOUDAN

Contexte

Vous êtes une fille de 13 ans. Vous êtes promise à un cousin de 40 ans. La veille de votre mariage vous fuyez la banlieue de Kassala et votre famille en emportant quelques bijoux. Vous parlez anglais.

Source recommandée pour vos recherches sur la situation dans votre pays :

<https://www.amnesty.org/fr/countries/>

Attention aux sources non fiables !



JINAN ET BARHOOME

PAYS : SOMALIE

Contexte

Vous êtes un jeune couple.

Jinan est enceinte. Le conflit armé se poursuit et vous ne vous sentez pas en sécurité. Vous devez fuir votre pays pour vous protéger et protéger votre bébé. Barhoomee est étudiant en biologie. Vous disposez d'une petite somme d'argent. Vous parlez arabe et somali, vous avez des bases en anglais.

Source recommandée pour vos recherches sur la situation dans votre pays :

<https://www.amnesty.org/fr/countries/>

Attention aux sources non fiables !



RIFAT

PAYS : SYRIE

Contexte

Vous êtes père d'une famille syrienne voyageant avec votre femme et vos deux enfants mineurs. En France, vous avez une tante éloignée et vous avez décidé de la rejoindre. Vous êtes pharmacien à Damas. Vous faites partie de la classe moyenne aisée. Vous parlez français.

Source recommandée pour vos recherches sur la situation dans votre pays :

<https://www.amnesty.org/fr/countries/>

Attention aux sources non fiables !



ANNEXE 2

Fiches pays

Les participants sont invités à faire les recherches sur leurs pays soit en amont soit pendant la première séance. Ces fiches donnent une situation des pays pour l'année 2016.

SYRIE

Les parties au conflit armé ont commis des crimes de guerre, ainsi que d'autres violations graves du droit international humanitaire et atteintes flagrantes aux droits humains, en toute impunité. Les forces gouvernementales et leurs alliés russes ont mené des attaques aveugles et des attaques visant directement des civils et des biens à caractère civil, procédant à des frappes aériennes et à des tirs d'artillerie qui ont fait des milliers de victimes civiles. Selon certaines sources, les forces gouvernementales ont également utilisé des agents chimiques. Elles ont par ailleurs tenu de longs sièges contre des civils qui se sont retrouvés piégés et privés d'accès à des biens et services de première nécessité. Les autorités ont arrêté arbitrairement et maintenu en détention des milliers de personnes. Beaucoup parmi celles-ci ont été soumises à une disparition forcée, à une longue période de détention ou à un procès inéquitable. Les forces de sécurité ont systématiquement pratiqué la torture et d'autres formes de mauvais traitements sur les détenus, dont certains sont morts en détention. Elles ont également perpétré des homicides illégaux, y compris des exécutions extrajudiciaires. Le groupe armé État islamique (EI) a assiégé des civils et mené des attaques aveugles ou visant délibérément des civils, et il aurait utilisé dans certains cas des agents chimiques ; il a également commis de nombreux homicides illégaux et réduit des milliers de femmes et de filles en esclavage sexuel, entre autres exactions. D'autres groupes armés non étatiques ont procédé à des tirs d'artillerie aveugles et assiégé des zones majoritairement peuplées de civils. Les forces emmenées par les États-Unis ont procédé à des frappes aériennes contre l'EI et d'autres cibles, provoquant la mort de plusieurs centaines de civils. À la fin de l'année, le conflit avait causé la mort de plus de 300 000 personnes, provoqué le déplacement à l'intérieur du pays de 6,6 millions d'habitants et contraint 4,8 millions d'autres à chercher refuge à l'étranger.



AFGHANISTAN

L'intensification du conflit a entraîné des atteintes généralisées aux droits humains. Des milliers de civils ont été tués, blessés ou déplacés par les violences tandis que l'insécurité persistante restreignait l'accès à l'éducation et à la santé, entre autres services. Si la majorité des pertes civiles ont été le fait d'attaques menées par des groupes armés insurgés, les forces progouvernementales ont aussi tué et blessé des civils. Cette année encore, les forces progouvernementales et les groupes armés ont utilisé des enfants soldats. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays s'élevait à 1,4 million, soit plus du double du total recensé en 2013. Quelque 2,6 millions de réfugiés afghans vivaient à l'étranger, souvent dans des conditions déplorables. Les violences faites aux femmes et aux filles ont persisté et on a signalé une augmentation des châtiments infligés en public à des femmes par des groupes armés, notamment des exécutions et des flagellations. Cette année encore, les défenseurs des droits humains ont été la cible de menaces imputables tant à des agents de l'État qu'à des acteurs non étatiques, qui les empêchaient de faire leur travail ; des journalistes ont été confrontés à la violence et à la censure. Les autorités ont continué de procéder à des exécutions, le plus souvent à l'issue de procès inéquitable.



SOUDAN

La situation sécuritaire et humanitaire demeure préoccupante au Darfour et dans les États du Nil bleu et du Kordofan du Sud, où les violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains étaient répandues. Des éléments ont laissé à penser que des armes chimiques avaient été utilisées par les forces gouvernementales au Darfour. La liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique a été soumise à des restrictions arbitraires. Des détracteurs du gouvernement et des opposants présumés ont été arrêtés arbitrairement et incarcérés, entre autres violations de leurs droits. L'usage excessif de la force par les autorités pour disperser des rassemblements a fait de nombreuses victimes.



SOMALIE

Le conflit armé opposant les forces du gouvernement fédéral somalien et les soldats de maintien de la paix (de la Mission de l'Union africaine en Somalie - AMISOM) au groupe armé Al Shabab s'est poursuivi dans le centre et le sud du pays. Les forces gouvernementales et celles de l'AMISOM ont gardé le contrôle des régions du centre et du sud du pays dont elles étaient maîtresses. Plus de 50 000 civils ont été tués, blessés ou déplacés par le conflit armé et la violence généralisée. Toutes les parties au conflit se sont rendues coupables, en toute impunité, d'atteintes aux droits humains et au droit international humanitaire, parfois constitutives de crimes de guerre. Les groupes armés ont continué d'enrôler des enfants et d'enlever et torturer des civils, ou de commettre des homicides illégaux contre la population civile. Le viol et les autres formes de violences sexuelles étaient des pratiques répandues. L'accès des organisations humanitaires à certaines régions était entravé par la poursuite des combats, l'insécurité et les restrictions imposées par les parties au conflit. Quelque 4,7 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire ; 950 000 souffraient d'insécurité alimentaire. Des dizaines de milliers de personnes ont été expulsées de force de leur domicile. La liberté d'expression a fait l'objet de restrictions : deux journalistes ont été tués et d'autres ont été agressés, harcelés ou condamnés à des amendes.



SOUDAN DU SUD

Le conflit entre les forces gouvernementales et celles de l'opposition s'est poursuivi malgré la signature de l'accord de paix. Les parties ont bafoué le droit international humanitaire et relatif aux droits humains lors des combats. Le Gouvernement d'unité nationale de transition (TGoNU) formé en avril s'est effondré à la suite de combats acharnés qui ont opposé les forces gouvernementales et celles de l'opposition en juillet à Djouba. La communauté internationale a reconnu le gouvernement qui s'est reconstitué à Djouba, mais le chef de l'opposition, Riek Machar, et ses alliés l'ont rejeté. La poursuite des combats a eu des conséquences humanitaires graves pour les civils. Les services de sécurité du gouvernement ont réprimé activement les voix indépendantes et critiques émanant de l'opposition, des médias et de la société civile.



ANNEXE 3

Où chercher refuge ?

Sur les routes de l'exil, les réfugiés sont souvent confrontés à de nombreuses violences : l'arbitraire des trafiquants, les détentions illégales, les menaces... Les femmes et les enfants, surtout s'ils sont isolés, sont particulièrement vulnérables.

Face à cette situation, les pays les plus riches s'érigent en forteresse. Ceux qui ont les moyens de protéger et d'accueillir se ferment, en laissant mourir à leurs portes des milliers de personnes.

En 2016, plus de 7500 personnes sont mortes sur les routes de l'exil dans le monde, dont plus de 5000 en tentant de traverser la Méditerranée pour rejoindre les rives de l'Europe.

Fiches pays

Recherches à faire dans le rapport annuel d'Amnesty International : un paragraphe « Droits des réfugiés et des migrants » se trouve à chaque entrée pays.

www.amnesty.org/fr/countries/

Exemples de pays de destination ou de transit

Liban

<http://www.amnesty.org/fr/countries/middle-east-and-north-africa/lebanon/>

Jordanie

<https://www.amnesty.org/fr/countries/middle-east-and-north-africa/jordan/>

Pakistan

<https://www.amnesty.org/fr/countries/asia-and-the-pacific/pakistan/>

Malaisie

<https://www.amnesty.org/fr/countries/asia-and-the-pacific/malaysia/>

Iran

<https://www.amnesty.org/fr/countries/middle-east-and-north-africa/iran/>

Libye

<https://www.amnesty.org/fr/countries/middle-east-and-north-africa/libya/>

Turquie

<https://www.amnesty.org/fr/countries/europe-and-central-asia/turkey/>

Italie

<https://www.amnesty.org/fr/countries/europe-and-central-asia/italy/>

Grèce

<https://www.amnesty.org/fr/countries/europe-and-central-asia/greece/>

Allemagne

<https://www.amnesty.org/fr/countries/europe-and-central-asia/germany/>

France

<https://www.amnesty.org/fr/countries/europe-and-central-asia/france/>

Royaume-Uni

<https://www.amnesty.org/fr/countries/europe-and-central-asia/united-kingdom/>

États-Unis

<https://www.amnesty.org/fr/countries/americas/united-states-of-america/>

ANNEXE 4

Les cartes *Chance*

Constituer un lot de 10 cartes réparties de la façon suivante :

« **Incident grave** » : prévoir 3 exemplaires

« **Un vol** » : prévoir 4 exemplaires

« **Carte blanche** » : prévoir 3 exemplaires

INCIDENT GRAVE



Vous restez dans votre pays d'origine et passez votre tour.

INCIDENT GRAVE



Vous restez dans votre pays d'origine et passez votre tour.

INCIDENT GRAVE



Vous restez dans votre pays d'origine et passez votre tour.

CARTE BLANCHE



Cette partie du voyage se déroule sans encombre.
Vous arrivez sain et sauf à votre destination.

CARTE BLANCHE



Cette partie du voyage se déroule sans encombre.
Vous arrivez sain et sauf à votre destination.

CARTE BLANCHE



Cette partie du voyage se déroule sans encombre.
Vous arrivez sain et sauf à votre destination.

UN VOL



Vous perdez un tiers de vos ressources et devez vous arrêter à mi-chemin.

UN VOL



Vous perdez un tiers de vos ressources et devez vous arrêter à mi-chemin.

UN VOL



Vous perdez un tiers de vos ressources et devez vous arrêter à mi-chemin.

UN VOL







Vous perdez un tiers de vos ressources et devez vous arrêter à mi-chemin.

ANNEXE 5

Se déplacer en sécurité : un défi

Plusieurs options s'offrent aux États pour permettre aux réfugiés de se rendre en sécurité dans un pays qui peut réellement les accueillir. Ainsi, munis d'un visa, les réfugiés peuvent se déplacer en toute sécurité. Cependant, l'impossibilité de se rendre en ambassade, les barrières administratives, les délais d'attente excessivement longs et surtout le manque de places d'accueil ont pour effet que la grande majorité des personnes ne peuvent pas en bénéficier.

Voici un aperçu de différentes voies légales et sûres et les difficultés pour y accéder :

Voie	Description	Principales difficultés
Réinstallation 	Selon ce processus, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) identifie des réfugiés qui sont particulièrement vulnérables et leur octroie sa protection. Le HCR demande ensuite aux États d'accueillir ces personnes. Ainsi, les réfugiés les plus vulnérables peuvent être transférés vers un pays plus sûr.	Manque de places d'accueil mises à disposition : le HCR a identifié plus d'un million de réfugiés vulnérables, mais moins de 200 000 personnes ont pu être transférées vers un autre pays.
Réunification familiale 	Processus qui permet aux personnes qui ont des membres de leur famille dans un autre pays de les y rejoindre.	<ul style="list-style-type: none">• Barrières administratives comme exiger de nombreux documents aux réfugiés pour prouver les liens familiaux, documents que les réfugiés ne peuvent pas aller chercher dans le pays qu'ils viennent de fuir.• Délais de réponse extrêmement longs de la part des autorités.
Visas « asile » ou humanitaire 	Un ressortissant étranger peut solliciter un visa « asile » auprès des autorités françaises depuis son pays d'origine ou d'un autre pays. Ce visa permet à son titulaire de venir en France pour y demander l'asile. Pour cela, il doit s'adresser à l'ambassade de France ou au consulat.	<ul style="list-style-type: none">• Difficulté ou danger de se rendre dans une ambassade.• Délais de réponses très longs.• Manque d'information et de transparence sur les démarches pour faire cette demande.• Pas d'ambassade de France.
Visas étudiants ou de permis de travail 	Valables également pour des réfugiés, des personnes peuvent demander un visa pour se rendre dans un autre pays pour y étudier ou travailler. Rien n'empêche qu'une fois arrivé dans le pays, ils demandent l'asile.	<ul style="list-style-type: none">• Démontrer son inscription à une université, dans une école ou avoir un contrat de travail.• Répondre à des exigences administratives liées aux ressources, aux assurances etc.

Sans visa, mais pas sans droits

Vu l'absence de ces voies légales et sûres, des réfugiés sont obligés de se déplacer sans visa. Ce n'est pas pour autant qu'ils sont dans une situation « illégale ».

Le droit international autorise les réfugiés à franchir sans visa une frontière pour se mettre à l'abri. Trop souvent, les contrôles aux frontières ne respectent pas ce droit et les personnes peuvent se retrouver en détention ou refoulées.

ANNEXE 6

L'accueil des réfugiés en France

Quelle est la procédure pour demander l'asile en France ?

1

Une personne qui souhaite demander l'asile doit se rendre à la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) de son département. Cette PADA est gérée par une structure agréée par l'État. Elle est notamment en charge d'enregistrer le demandeur d'asile sur un portail informatique et de lui transmettre une convocation pour se rendre au guichet unique des demandeurs d'asile (en principe dans les 3 prochains jours ouvrés), en préfecture.

2

Au guichet unique, le demandeur d'asile voit ses empreintes digitales relevées. On lui remet un dossier de demande d'asile. A ce guichet, l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) lui propose des conditions matérielles d'accueil et conduit un entretien d'évaluation de sa vulnérabilité, qui peut donner droit à un traitement adapté.

3

Une fois la demande enregistrée, le demandeur reçoit une attestation de demande d'asile qui vaut autorisation de séjourner en France et qui est renouvelée jusqu'à décision définitive sur sa demande (à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou après recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)).

4

Il doit envoyer son dossier complet et les motifs pour lesquels il ne peut rentrer dans son pays sans crainte de violation de ses droits, à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) dans les 21 jours.

5

L'OFPRA convoque la personne à un entretien. Elle peut être assistée d'un interprète et peut demander la présence d'une personne habilitée par l'OFPRA. La décision est envoyée par courrier.

6

Si elle est négative, la personne peut faire un recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) dans un délai d'un mois. Elle doit être assistée par un avocat, payé par l'aide juridictionnelle si elle n'a pas assez de ressources, près dépôt de son recours la personne sera convoquée, avec son avocat, à l'audience.

7

Si la personne est reconnue réfugiée, elle est sous protection des autorités françaises représentées par l'OFPRA.

La préfecture délivre à la personne une carte de résident de 10 ans renouvelable. Pour ce qui est des droits sociaux, les réfugiés ont les mêmes droits que les nationaux et dépendent du régime commun.

Il existe un autre type de protection, la protection subsidiaire dont la durée est limitée à une année, renouvelable. Le droit de séjourner et lui aussi limité à un an renouvelable. Lorsque la protection est reconnue, par l'OFPRA ou la CNDA, l'OFPRA se substitue aux autorités nationales pour délivrer les titres d'état civil (extrait d'acte de naissance...).

Quels sont les droits du demandeur d'asile pendant l'instruction de sa demande ?

Le demandeur d'asile bénéficie, pour lui et sa famille, d'un certain nombre de droits :

- **Le droit au maintien sur le territoire :** le demandeur d'asile dont la demande est en cours d'instruction bénéficie du droit de se maintenir sur le territoire.
- **Une aide financière :** dénommée l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) et versée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) aux demandeurs d'asile, son montant varie selon la composition familiale et le mode d'hébergement. Elle n'est pas versée aux demandeurs d'asile qui refusent un hébergement proposé par l'OFII. En 2017, son montant est de 6,80€ par jour pour une personne seule (soit 204€ / mois) auquel s'ajoute 5,40€ / jour si une offre d'hébergement ne lui a pas été proposée (soit 162€). Ainsi, pour une personne seule non hébergée, le montant de l'allocation s'élève à 366€ / mois. Il augmente en fonction du nombre de personnes dans la famille.

• **L'accès à la scolarité**: en France, la scolarité étant obligatoire de 6 à 16 ans, les enfants des demandeurs d'asile ont accès à la scolarité avec un accompagnement adapté permettant l'apprentissage renforcé du français.

• **L'accès aux soins** : le demandeur d'asile en cours de procédure a accès à la couverture maladie universelle.

• **Un hébergement** dans un centre d'accueil pour demandeur d'asile où la personne en principe bénéficie de l'accompagnement de personnels formés dans les domaines de la santé, de l'accompagnement social, du droit... Compte tenu de l'insuffisance de logement mis à disposition des demandeurs d'asile par l'Etat, d'autres structures offrant un accompagnement moindre ont été mises en place au cours des dernières années. Même avec ces solutions, le nombre de places disponibles n'est pas suffisant. C'est la raison pour laquelle des personnes doivent dormir chez des compatriotes, des amis ou de la famille, ou sont contraintes de recourir à l'hébergement d'urgence (115) chaque nuit, ou encore sont dans la rue.

Les chiffres de 2016 sur l'asile en France

Les demandes d'asile

Le nombre de demandes d'asile a progressé, puisque 85 244 demandes d'asile ont été enregistrées en 2016, soit une hausse de 6,5% par rapport à l'année précédente. Les ressortissants d'Afghanistan, du Soudan, de Syrie, d'Albanie et d'Haïti représentent près de 40% de l'ensemble des demandeurs d'asile.

Et combien ont obtenu l'asile en 2016 ?

36 233 personnes ont été protégées en France en 2016 par l'OFPRA* ou la CNDA*, chiffres en hausse de 35% par rapport à 2015 (contre 14 293 personnes protégées en 2012).

À noter qu'au 31 décembre 2016, ce sont également 5 205 filles qui sont protégées par l'OFPRA contre le risque d'excision.

Le délai moyen d'instruction est passé de plus de 7 mois en 2015 à 5 mois en 2016.

*OFPRA: Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

*CNDA: Cour Nationale du Droit d'Asile

Les initiatives citoyennes pour aider les réfugiés

Alors que les gouvernements de l'Union européenne ferment leurs frontières, construisent des murs et criminalisent de plus en plus ceux qui fuient les atrocités, alors que ces mêmes gouvernements signent des accords honteux de renvoi des réfugiés au mépris de tous les engagements internationaux et des valeurs portées par l'Union européenne, alors que des gens meurent de froid à nos portes, des citoyens disent « non » ! Des citoyens refusent d'abandonner le droit d'asile, le dernier des droits fondamentaux qui reste quand tous les autres ont été bafoués et n'entendent pas cautionner les choix des gouvernements prêts à tous les renoncements.

Ici en France, nous voyons tous les jours les exemples de la mobilisation citoyenne en faveur de l'accueil :

• à Belfort où des randonnées et des sorties sportives sont organisées avec les demandeurs d'asile et réfugiés,

• à Pontault-Combault où des familles ont invité des réfugiés pour Noël,

• à Ecuellen où le village a pris en charge ceux qui sont logés dans un hôtel,

• à Melun où sont organisées des visites touristiques,

• à Lyon où se tiennent des séances de « blabla » où réfugiés et français parlent de tout, de rien, dans des dizaines de langues ou avec des gestes, des regards ou des dessins...

• Il y a des membres du groupe Amnesty de Vincennes qui vient chercher les demandeurs d'asile dans les gares pour les guider vers l'OFPRA ou la CNDA, et toutes celles et ceux dans des centaines de villes et villages qui collectent des vêtements, de la nourriture, des produits d'hygiène corporelle, qui aident à la constitution des dossiers, qui donnent des rudiments de français...

• Il y a ces maires qui ont fait voter par leur conseil municipal une motion pour l'accueil de réfugiés, et ceux qui ont trouvé des logements.

• Il y a le maire de Foix qui lors de l'ouverture du festival « Résistance » prend à témoin le public: « Nous avons tous au moins un grand parent réfugié du franquisme alors maintenant c'est au tour des autres d'être accueillis, c'est au tour de ceux qui fuient Bachar et Daesch en Syrie, de ceux qui fuient Afwerki, le dictateur qui a réduit les Erythréens en esclavage, de ceux qui fuient les talibans en Afghanistan... ».

Ce sont toutes ces initiatives, cette détermination, de citoyens et citoyennes pour accueillir, protéger les réfugiés, que la campagne « I Welcome » d'Amnesty International entend valoriser.

À vous maintenant d'imaginer comment nous pourrions mieux accueillir les réfugiés en France !

Amnesty International France
amnesty.fr
Éducation aux droits humains
Nous contacter: education@amnesty.fr